



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**PROCÈS-VERBAL N° 50**

**TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

L'Assemblée permet à M<sup>me</sup> ROWAT de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 208 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (droit de visite des grands-parents)/The Child and Family Services Amendment Act (Grandparent Access)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> ROWAT, M. LAMOUREUX, M<sup>me</sup> TAILLIEU ainsi que M. SWAN interviennent. M. le ministre CALDWELL exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M<sup>me</sup> BRICK présente la proposition suivante :

Proposition n° 6 : Sentier transcanadien

Attendu :

que le gouvernement du Manitoba reconnaît l'importance d'une vie saine, comme l'indique la stratégie quadriennale en matière de modes de vie sains;

que les collectivités et la population du Manitoba ont grandement contribué à l'aménagement d'un réseau de sentiers dans la province;

que la Fondation du Sentier transcanadien est un organisme de bienfaisance enregistré sans but lucratif dont le principal objectif est de recueillir des fonds afin d'aménager un sentier récréatif qui traversera chaque province et chaque territoire du Canada en reliant des centaines de collectivités sur son parcours;

que la Fondation du Sentier transcanadien a connu beaucoup de succès à l'échelle locale partout au pays;

que le gouvernement provincial a participé activement, avec la Manitoba Recreational Trails Association, à l'aménagement du réseau de sentiers récréatifs qui relie 58 collectivités,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de continuer à soutenir l'aménagement de réseaux de sentiers au Manitoba;

que l'Assemblée reconnaisse la détermination des Manitobains, en particulier les bénévoles, à créer un réseau provincial de sentiers reliés au Sentier transcanadien.

Il s'élève un débat.

M<sup>mes</sup> BRICK et DRIEDGER, MM. AGLUGUB, PENNER et SCHELLENBERG, M<sup>me</sup> MITCHELSON ainsi que MM. GERRARD, DEWAR et HAWRANIK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

---

### TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (G. St. Hilaire, J. St. Hilaire, C. St. Hilaire et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de couvrir les coûts des pompes à insuline prescrites par les endocrinologues et les médecins sous le Régime d'assurance-maladie du Manitoba. (S. Erl, D. Erl, D. Erl et autres)

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial reconnaisse la nécessité d'ouvrir une école secondaire publique dans la région Sud-ouest de Winnipeg et qu'il travaille en collaboration avec la Commission des finances des écoles publiques afin d'envisager d'offrir le financement approprié pour l'établissement d'une école secondaire dans ce secteur. (T. Fones, P. Veert, S. Noghianian et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (A. Maniar, V. Maniar, M. Sherby et autres)

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. JHA et MAGUIRE, M<sup>me</sup> IRVIN-ROSS ainsi que MM. SCHULER et MARTINDALE font des déclarations de député.

---

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, MM. EICHLER et M. FAURSCHOU formulent des griefs.

---

L'Assemblée convient à l'unanimité de procéder à l'examen de la motion d'adhésion en Comité des subsides à 16 heures.

---

**Jeudi 19 mai 2005**

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la *ministre* ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/ The Workers Compensation Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. GOERTZEN intervient. M. DYCK exerce son droit de parole jusqu'à 16 heures et conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. CULLEN.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle convient d'interrompre temporairement ses travaux afin de permettre au président de prendre le fauteuil.

---

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

---

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke